

- ELECTEUR (L').**—Quelques remarques sur ce journal, 202 ;—Condamnation de ce journal, (Voir à l'*Appendice*, Mand. coll. du 22. déc. 1896).
- ELECTEURS.**—Leurs devoirs pendant les élections : avis, 239 ;—Lettre pastorale, 227.
- ELECTION DE CHARLEVOIX.**—Quelques principes sur la constitution de l'Eglise et sur l'autorité des Evêques, 201 ; Remarques au sujet du journal "l'Electeur" publié à Québec, 202.
- ELECTIONS POLITIQUES.**—(Voir *politique*)
- ENCYCLIQUES.**—*Magna dei Matris* (1892), sur le Rosaire, 25, 27 ;—*Latitior Sancta* (1893), sur le Rosaire, 73, 82 ;—*Satis cognitum* (1896), sur l'unité de l'Eglise, 212 ;—*Affari vos* (1898), sur les Ecoles du Manitoba, 255 ;—*Sacrum Annum* (1899), sur la consécration au Sacré-Cœur de Jésus, 319, 324 ;—*Depuis le jour* (1899), au clergé de France, 333, 337 ;—Lettre sur l'*Américanisme* (1899) adressée au Cardinal Gibbons, 303, 305.
- ENFANCE (Sainte).**—Collectes annuelles (Voir *Comptes-Rendus*).
- EXAMENS.**—Des jeunes prêtres : avis, 9, 68, 89, 152, 159, 190, 195, 210, 245, 283, 300 ;—Traités à étudier ; (1893), 60 ;—(1894), 93 ;—(1895), 165 ;—(1896), 200 ;—(1897), 218 ;—(1898), 250 ;—[1899], 288 ;—(1900) 360.
- EXCURSIONS DE PLAISIR.**—Defendues le dimanche et les jours de fête, 152.
- FABRIQUE.**—Ordonnance de Mgr Racine, 88 ;—Tarif, 304.
- FAMILLE (Sainte).**—Association à favoriser, 60 ;—Conditions requises pour en gagner les indulgences, 104 ;—Nomination d'un directeur diocésain, 60.
- FÊTES.**—Patronales, 183 ;—Supprimées, 58, 301 ;—du Sacré-Cœur de Jésus, 189 ;—de la Ste-Famille, 103 ;—Annonciation, 193.
- FONTS BAPTISMAUX.**—Les installer dans les églises, 83.
- GUIHOT (L'abbé).**—Lettre pastorale collective à l'occasion de sa chute, 11 (bis) ou 17.
- HUILES SAINTES.**—Faire la bénédiction des fonts le Samedi Saint avec celles de l'année précédente quand on ne peut recevoir à temps les nouvelles, 83 ;—Leur transport, 107.
- HYGIÈNE.**—Recommandations du Bureau à observer, 82, 204, 239, 245.